

COMMUNE DE COURBEVEILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE COURBEVEILLE (53230)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.121-1, L.124-2, R.124-6 et R.123-23§i ;

Vu la délibération en date du 25 novembre 2021 décidant de l'élaboration de la carte communale ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R.123-1 et suivants;

Par arrêté n° 39/2023 en date du 09 octobre 2023, M. le Maire de la Commune de COURBEVEILLE, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision de la carte communale de la commune.

Ce projet de carte communale poursuit les objectifs suivants :

- **Intégrer les parcelles B 163 et B 737 d'une surface d'1 hectare en parcelle constructible.**
- **Redéfinir les zones à urbaniser**
- **Construire un nouveau lotissement**
- **Permettre la construction de 25 nouveaux logements sur l'ensemble du Territoire Communal.**
- **Atteindre une population d'environ 665 habitants dans les 10 prochaines années**

Cette enquête publique, d'une durée de 31 jours, se déroulera :
du jeudi 02 novembre à 09h00 jusqu'au samedi 02 décembre à 12h00

A cet effet, par décision en date du 1^{er} août 2023, le Tribunal administratif de NANTES a désigné **M. Gérard MARIE**, Major de police en retraite, commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une note de présentation non technique, le rapport de présentation, le plan de zonage et les annexes à la carte communale, ainsi que les avis des personnes publiques associées, est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale au cas par cas ad hoc du projet de carte communale et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie de COURBEVEILLE, **du jeudi 02 novembre 2023 à 09h00 au samedi 02 décembre 2023 à 12h00, soit 31 jours consécutifs** de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique du : **Jeudi 02 novembre 2023 à 09H00 à 12H00, au samedi 02 décembre 2023 à 12H00, sauf les jours fériés**, aux jours, dates, et heures d'ouverture habituelle de la mairie, et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://courbeveille.fr/>

Les observations et propositions pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Courbeveille
3 rue de Bretagne
53230 COURBEVEILLE

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de COURBEVEILLE pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :

Jeudi 02 novembre : 09 H 00 – 12 H 00

Vendredi 17 novembre : 14 H 00 – 17 h 00

Samedi 02 décembre : 09H00 – 12H00

À l'expiration du délai de l'enquête publique, **soit le samedi 02 décembre à 12 H 00**, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, il dressera un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public émises qu'il remettra à Monsieur le Maire de COURBEVEILLE. Ce dernier émettra un mémoire en réponse sous un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non. Le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus en mairie et à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pourra approuver le projet de carte communale, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la personne responsable du projet :

M. Jean-Noël AMBROIS. Maire de COURBEVEILLE
Mairie de Courbeveille
3 rue de Bretagne
53230 COURBEVEILLE

Le Maire,
Jean-Noël AMBROIS